

3 juillet 2023

PLAN D'ACTION 2023-2026 EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ SUR LES SITES DE TRAVAUX ROUTIERS — DES MILIEUX PLUS SÉCURITAIRES POUR LES TRAVAILLEURS EN CHANTIER ROUTIER

MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

Le ministère des Transports et de la Mobilité durable a dévoilé le 3 juillet son Plan d'action 2023-2026 en matière de sécurité sur les sites de travaux routiers. Ce plan présente les actions prioritaires pour les prochaines années afin de poursuivre la mise en place de mesures visant à protéger les travailleurs à l'œuvre sur les chantiers routiers et à atténuer leur exposition aux risques liés à ces sites. Il propose également de renforcer la sensibilisation auprès des usagers de la route quant aux comportements à adopter en zone de travaux routiers. En effet, en 2022, 822 personnes ont été blessées dans une zone de travaux ou à son approche, parmi lesquelles 8 personnes sont décédées.

Le plan d'action regroupe 22 mesures, qui s'articulent autour des quatre axes suivants :

- Sécurité des travailleurs ;
- Signalisation, circulation et dispositifs de retenue ;
- Formation et communication ;
- Consolidation des acquis.

Parmi les mesures, notons :

- la mise en place de moyens pour réduire le risque d'exposition des signaleurs routiers ;
- la surveillance de la vitesse des usagers dans les chantiers grâce à une présence policière et aux radars photo mobiles ;
- la réalisation de projets pilotes afin de tester de nouveaux dispositifs et d'évaluer leur efficacité.

Certaines de ces actions découlent du plan 2020-2023. Elles sont reconduites pour accroître leur efficacité et poursuivre la mise en place de mesures en vue de répondre à l'objectif d'améliorer la sécurité sur les sites de travaux routiers. La collaboration de l'ensemble des partenaires impliqués dans la réalisation des chantiers routiers est demandée pour la mise en œuvre de ce plan d'action

Lien du Plan d'action 2023-2026 : [Plan d'action 2023-2026 en matière de sécurité sur les sites de travaux routiers](#)

Sources : Ministère des Transports et de la Mobilité durable